

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu extraordinaire des séances, Hôtel de ville, 230, rue du Collège, Lambton (Québec) G0M 1H0, jeudi le 26 février 2015 à 10 h.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1 Monsieur Gilles Racine, siège # 2
Monsieur Normand St-Pierre, siège # 5 Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Monsieur Réal Veilleux, siège # 3 et madame Nathalie Bélanger, siège # 4 sont absents et ont motivé leur absence.

Madame Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

1

15-02-70 Ouverture de la séance

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE la présente séance extraordinaire soit déclarée ouverte à 10 h 05.

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Vente pour défaut de paiement de taxes
- 4) Fermeture de la séance

2

15-02-71 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Normand St-Pierre

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote**

Adoptée à l'unanimité

15-02-72 *Vente pour défaut de paiement de taxes*

ATTENDU QU'en vertu des articles 1022 et 1023 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Gilbert a produit et déposé un état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et que cet état doit être approuvé par le conseil;

Il est proposé par: Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée par le conseil municipal pour représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents requis et à faire adjuger l'immeuble au nom de la municipalité s'il n'est pas vendu;

QU'en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Maryse Champagne, technicienne-comptable soit autorisée à représenter la municipalité et à signer tous les documents requis.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?
Personne ne demande le vote.**

Adoptée à l'unanimité

15-02-73 *Fermeture de la séance*

Il est proposé par: Monsieur Normand St-Pierre
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

Que la séance soit levée, il est 10 h 09.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale
Secrétaire-trésorière